

## ADMINISTRATION

### SERVICES DÉCONCENTRÉS

MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
ET DES SPORTS

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DE LA SOLIDARITÉ  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

#### **Arrêté du 3 juin 2010 portant nomination des membres du jury du diplôme de santé publique sanctionnant la formation des médecins inspecteurs de santé publique, promotion 2009-2010**

NOR : SASR1030441A

Le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique et la ministre de la santé et des sports,

Vu le décret n° 91-1025 du 7 octobre 1991 relatif au statut particulier des médecins inspecteurs de santé publique ;

Vu l'arrêté du 30 avril 1997 relatif à la formation des médecins inspecteurs de santé publique, et notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté du 30 avril 1997 relatif au diplôme de santé publique, et notamment son article 5,

Arrêtent :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du jury du diplôme de santé publique sanctionnant la formation des médecins inspecteurs de santé publique promotion 2009-2010 :

Mme Dr Françoise SCHAETZEL, inspectrice générale des affaires sanitaires et sociales.

Mme Christine BARBIER, médecin général de santé publique à la direction générale de la santé.

M. Christian LAHOUTE, médecin général de santé publique à l'agence régionale de santé du Nord - Pas-de-Calais.

M. Serge GRUBER, délégué territorial du Morbihan - agence régionale de la santé de Bretagne.

M. Laurent GERBAUD, professeur des universités, praticien hospitalier - service de santé publique au centre hospitalier universitaire de Clermont-Ferrand.

M. Emmanuel RUSCH, professeur des universités, praticien hospitalier - département information médicale au centre hospitalier universitaire de Tours.

M. Benoist LEJEUNE, professeur des universités, praticien hospitalier - faculté de médecine et sciences de la santé de Brest.

M. Sébastien GUIGNER, maître de conférences universitaire, école des hautes études de santé publique.

#### Article 2

Le secrétariat du jury est assuré par l'école des hautes études en santé publique.

#### Article 3

La directrice des ressources humaines et le directeur de l'école des hautes études en santé publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés de la santé et de la solidarité.

Fait à Paris, le 3 juin 2010.

Pour les ministres et par délégation :

*La sous-directrice des emplois  
et des compétences,*

D. CHAMPION